

**JEU-CONCOURS GRATUIT AIR LIQUIDE
QUIZ
SALON ACTIONARIA 2018
RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS**

L’Air Liquide SA, société anonyme pour l’étude et l’exploitation des procédés Georges Claude, au capital de 2 356 439 277,50 euros, ayant son siège social à Paris (75007), 75, quai d’Orsay et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 552 096 281, organise 10 quiz les 22 novembre 2018 et 23 novembre 2018 au Palais des Congrès de Paris, dans le cadre du salon « Actionaria 2018 ».

Organisation du jeu-concours

Ce jeu-concours gratuit et sans obligation d’achat ni de commande est ouvert à tout visiteur (personne physique majeure) du salon « Actionaria 2018 ».

Pour participer au jeu-concours, il suffit :

- de se rendre au salon « Actionaria 2018 » (qui se tiendra au Palais des Congrès de Paris) sur le stand du groupe Air Liquide (n°C29, niveau 2),
- d’être sélectionné par l’animateur
- d’accepter le règlement du QUIZ
- de répondre à 10 questions portant sur la connaissance du groupe Air Liquide après avoir été désigné(e) par l’animateur pour participer au quiz.

Le jeu-concours se présentera sous forme de quiz avec 10 participants par session. 10 sessions seront organisées entre le 22 et le 23 novembre 2018.

A l’aide d’un boîtier géré par un système informatique, chaque participant devra répondre le plus rapidement possible, aux questions posées par l’animateur du quiz.

Il est précisé que, pour chaque question posée, deux, trois ou quatre réponses au choix seront proposées par l’animateur et qu’il n’y aura qu’une seule bonne réponse par question.

Ainsi, chaque joueur devra valider la touche 1, 2, 3 ou 4 du boîtier en fonction de la réponse choisie, puis valider sa réponse en appuyant sur la touche “OK”. Seules les réponses données et validées à l’aide du boîtier pourront être prises en compte.

Le système informatique permettra de valider l’exactitude des réponses, le temps de réponse de chacun des 10 participants et d’établir un classement des participants sur la base de 2 critères :

1. Nombre de réponses exactes
2. Temps de réponse

Le classement final sera établi par le système informatique à la fin de chaque quiz en considération du nombre de bonnes réponses par joueur. En cas d’égalité entre plusieurs joueurs, le classement sera établi en fonction du temps cumulé pour les bonnes réponses données par chacun de ces joueurs. Le joueur le plus rapide sera le gagnant du quiz.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du salon.

Les visiteurs du salon « Actionaria 2018 » pourront se présenter au stand du groupe Air Liquide (n°C9, niveau 2) pour participer à l'une des 10 sessions du quiz. A titre indicatif les 10 sessions sont envisagées comme suit (horaires susceptibles d'être ajustés sur place) :

- le jeudi 22 novembre 2018 à 13h15; 14h40; 15h45; 18h00 et 19h30.
- le vendredi 23 novembre 2018 à 9h45 ; 12h00 ; 13h45 ; 15h15 et 16h30.

L'animateur sélectionnera de façon arbitraire ou via un système de tirage au sort parmi les volontaires 10 participants pour chaque session.

Pour chacune des sessions de quiz, les lots sont les suivants :

→ **Lots pour chacun des 10 quiz du jeudi 22 novembre et du vendredi 23 novembre :**

1^{er} prix

Un lot composé d'un bracelet connecté, d'un porte carte de crédit RFID en cuir, d'une batterie de secours 3 000 MAH et d'un sac en coton, d'une valeur totale de 39,80 euros.

2^e prix

Un lot composé d'un lot d'écouteurs sport sans-fil bluetooth, d'un hub multi-prises USB, d'un parapluie golf et d'un sac à dos, d'une valeur totale de 36,05 euros.

3^e prix

Un lot composé d'un mug Air Liquide, d'un chargeur voiture et d'un sac à dos sécurité, d'une valeur totale de 7,85 euros.

Lot de consolation (rangs 4 à 10)

Un carnet A6 et un stylo bic 4 couleurs seront remis aux autres participants, d'une valeur totale de 3,50 euros.

Retrait des lots

Chaque gagnant du quiz devra retirer son prix sur le stand du groupe Air Liquide dès la fin du quiz.

A défaut, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son prix.

Données personnelles

Aucune donnée personnelle relative aux participants ne fera l'objet d'un traitement à l'occasion de la participation au quiz.

Responsabilité

Le groupe Air Liquide ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de tout désagrément, accident, préjudice moral, physique ou financier qui pourrait être causé pour quelque raison que ce soit par l'attribution des prix aux gagnants. Les gagnants devront notamment faire leur affaire personnelle de la souscription à toute police d'assurance nécessaire.

Le groupe Air Liquide ne saurait être tenu responsable de tout dysfonctionnement technique du matériel de participation, et se réserve le droit d'annuler la session en cause, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Acceptation du présent règlement

La participation au jeu-concours et plus précisément au quiz implique l'acceptation sans réserve par

les participants du présent règlement.

Dépôt et communication du présent règlement

Le présent règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Air Liquide, Service actionnaires, 75 quai d'Orsay, 75321 Paris Cedex 07. Les frais d'affranchissement liés à la demande de règlement seront remboursés, dans la limite du tarif national en vigueur (base 20g), sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande de règlement. Une seule demande de copie de règlement sera remboursée par foyer (même nom, même adresse postale).

Le présent règlement du jeu-concours est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce jeu-concours fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de l'Etude DARRICAU-PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : <http://www.etude-dp.fr/huissier-jeux-concours/consulter-reglements-jeux-concours.php>

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux concours en vigueur en France. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé auprès de l'Etude DARRICAU-PECASTAING, dépositaires du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu-concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modification(s) intervenue(s) devra cesser de participer au jeu-concours.

Réclamation

Toute réclamation relative au jeu-concours devra être adressée avant la fin du salon « Actionaria 2018 » vendredi 23 novembre à 19h00 auprès des représentants Air Liquide présents sur le stand.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations adressées au-delà de ce délai.

Droit applicable

Le présent jeu-concours ainsi que tout document y afférant sont régis par le droit français. Les juridictions françaises sont seules compétentes pour connaître tout litige se rapportant directement ou indirectement au jeu-concours.

J'accepte le règlement de l'opération

Déposé le 15 11 18

